



Cheminée en pierre de sireuil fine

Par **STEEPY**, le **21/05/2008** à **17:49**

nous avons fait installer une cheminée en pierre de sireuil fine. L'un des ouvriers a cassé une pierre et a essayé de dissimuler son acte en "faisant un raccord". L'entreprise a accepté de changer la pierre en question. Malheureusement, nous constatons que cette dernière est "veinée", alors qu'aucune autre ne l'est. Le vendeur nous affirme que c'est naturel, que c'est exactement le même type de pierre que celles précédemment posées. Evidemment nous avons retenu une somme pour non conformité, mais nous sommes maintenant menacés d'huissier. Quelqu'un pourrait-il nous indiquer si il est normal que cette pierre soit "veinée" ?
Merci